

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 septembre 2013

SIMPLIFICATION DES RELATIONS ENTRE L'ADMINISTRATION ET LES CITOYENS - (N° 1276)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL19

présenté par
M. Fourage, rapporteur

ARTICLE PREMIER

A l'alinéa 7, substituer aux mots : « l'ordonnance », les mots : « chaque ordonnance ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.